



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

Séance du 15 avril 2021

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 8 avril 2021, se sont réunis en présentiel à la salle des Fêtes de Aube et en visioconférence, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

Monsieur Philippe CROTEAU a été nommé secrétaire de séance.

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	51

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maïté GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

CONVOCAATION

Datée	du 08/04/21
Affichée	du 08/04/21

Étaient en visioconférence : Fleur GOSSELIN
 Fabrice GLORIA
 Franck GAULTIER

OBJET

**Attribution du marché relatif au
choix d'un mandataire pour
l'opération de renouvellement
urbain du Quartier de la
Madeleine à L'Aigle**

Pouvoirs : Eric ZO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
 Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Christian BARBIER a donné pouvoir à Nathalie RIBAUT
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlène RENARD a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
 Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Lionel GONNET
 Mireille NOGUET a donné pouvoir à Véronique LOUWAGIE
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
 Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
 Virginie VIOLET a donné pouvoir à Guy MARTEL
 François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Acte rendu exécutoire après
publication le 22 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Daniel MARIE
 Pascal SUARD



Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la convention pluriannuelle de partenariat du projet de renouvellement urbain du Quartier de la Madeleine à L'Aigle.

Afin de mener à bien ce projet, la CdC a souhaité faire appel à un mandataire pour l'assister dans sa maîtrise d'ouvrage, sur les opérations d'équipements et d'infrastructures mais également sur le volet du pilotage global et de l'interface avec tous les partenaires du projet.

Un avis de publicité a été publié le 19 janvier 2021 prévoyant une remise des offres pour le 15 mars 2021 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

- ✓ **Objet :** Mandat pour l'opération de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine à L'Aigle (2021-2027)
- ✓ **Budget estimatif global du projet :** 20 600 039 € HT dont 10 632 021 € HT pour les collectivités (CdC et Ville de L'Aigle). Le périmètre du mandat porte sur le pilotage global et les opérations suivantes:
 - Démolition de l'ancienne résidence des Sapinettes
 - Aménagement des espaces publics
 - Construction de l'école
 - Réhabilitation-extension du PAS
 - Démolition de la partie aérienne de la chaufferie
 - Démolition de l'école La Ribambelle
- ✓ **Durée prévisionnelle du marché :** 6 ans
- ✓ **Type de marché :** marché de services
- ✓ **Procédure :** Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert

Acte rendu exécutoire après publication le 22 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 100 points et énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations pondéré à 40 %
- Critère Valeur technique pondéré à 60 % :
 - Méthodologie : organisation et gouvernance de la mission - compréhension des enjeux liés à la spécificité de l'opération ; références similaires et éventuelles propositions complémentaires : 40 %
 - Moyens dédiés et compétences : 10 %
 - Détail du planning (par phase) et temps d'intervention : 10 %

Une seule offre a été remise dans les délais ; il s'agit de :

- **La SHEMA de CAEN** dont l'offre s'élève à 312 804 € HT soit 375 364.80 € TTC répartie comme suit :
 - 69 360 € HT pour la mission d'accompagnement global.
 - 243 444 € HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les opérations d'équipements et infrastructures soit 2.5% du montant prévisionnel des opérations.

	Montant prévisionnel opérations (en € HT)	Montant rémunération (en € HT)	%	Nb de jours	ETP/an
Opérations					
Démolition des Sapinettes	409 500 €	4 095,00 €	1,0%	5,5	
Aménagement des espaces publics	5 268 060 €	131 701,49 €	2,5%	175,6	
Construction de l'école	2 863 000 €	57 260,00 €	2,0%	76,3	
Réhab-extension du PAS	1 015 000 €	40 600,00 €	4,0%	54,1	
Démolition de la partie aérienne de la chaufferie	22 276 €	2 227,50 €	10,0%	3	
Démolition école	126 000 €	7 560,00 €	6,0%	10,1	
TOTAL opérations	9 703 836 €	243 444 €	2,5%	324,6	
Accompagnement global		69 360,00 €	0,7%	92,4	
TOTAL opérations + accompagnement global		312 803,99 €	3,2%	417	0,32
<i>Soit par an</i>		<i>52 134,00 €</i>			
Estimation prévisionnelle ingénierie	313 187 €				

Jean SELLIER et Philippe VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote

Acte rendu exécutoire après publication le **22 avril 2021**

Le Président,
Jean SELLIER

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-4 et R2124-1 à R2124-6,
- Vu le rapport d'analyse des offres,
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 30 mars 2021
- Considérant que le fait qu'une seule offre ait été reçue n'implique pas que la procédure soit déclarée infructueuse

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre présentée par la société SHEMA pour un montant total de 312 804 € HT soit 375 364.80 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210415-2021-04-15-106-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

